

HADOPI VS CNIL: L'UNE CHANTE, L'AUTRE PAS

LE 3 FÉVRIER 2011 JEAN MARC MANACH

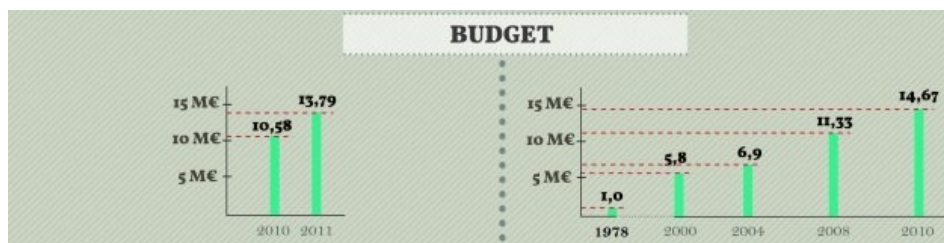
La CNIL a mis 32 ans pour obtenir un budget de 13 millions d'euros. La Hadopi, un an. La CNIL a effectué 300 contrôles l'an passé. La Hadopi, elle, envoie 10 000 avertissements, par jour... Petite étude comparée.

Créée en 1978, la **CNIL** fut la toute première autorité administrative indépendante (AAI), du nom donné à ces organismes administratifs qui agissent au nom de l'État et disposent d'un réel pouvoir, sans pour autant relever de l'autorité du gouvernement. En 1978, son budget était de **7 millions de francs**, soit un peu plus d'1 millions d'euros.

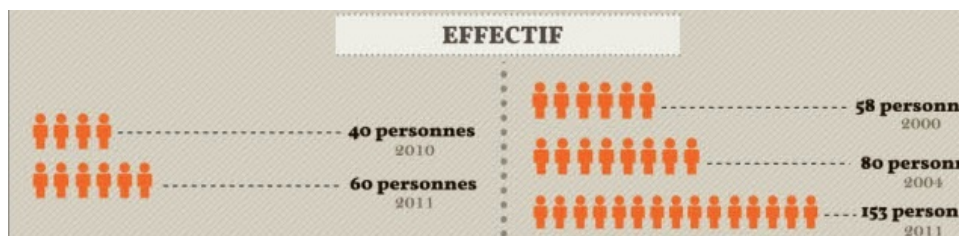
Et il lui aura fallu attendre 32 ans pour arriver à obtenir du gouvernement un budget supérieur à 13 millions d'euros (**13,1 en 2009, 14, 7 en 2010 (.pdf)**).



La **Hadopi**, dernière AAI à avoir été créée, dispose quant à elle d'un "budget primitif" de **13,8 millions d'euros (.pdf)** en 2011, après avoir été dotée, à sa création l'an passé, d'un budget de 10,6 millions d'euros.



La Hadopi, qui employait **40 personnes** en décembre (qui nous a déclaré en employer 48 en janvier, et qui espère en employer **60 en 2011**), compte pourtant trois fois moins de salariés que la CNIL, dont les effectifs sont passés de **58 agents** en l'an 2000 à **80 en 2004 (.pdf)**, et **153 en 2010 (.pdf)**.



Dans l'attente du décret fixant le montant du traitement de **Marie-Françoise Marais**, la présidente de la Hadopi (qui est également Conseillère à la Cour de cassation, vice-présidente du Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique -CSPLA-, Présidente de la Commission nationale des inventions de salariés -CNIS- et membre de la commission d'examen des pratiques commerciales -CEPC), on se reportera aux **rémunérations (.pdf)** des présidents de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE, 81 096 euros bruts annuels, plus un téléphone portable), de l'Autorité de la concurrence (183 486, plus une voiture avec chauffeur), de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP, 184 292, plus une voiture de fonction), du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA, 184 964) ou encore de l'Autorité des marchés financiers (AMF, 302 986).

En tant que président de la CNIL (il est aussi sénateur), **Alex Türk** touche quant à lui une indemnité forfaitaire mensuelle de 3 250 euros, soit **39 000 euros bruts annuels (.pdf)**. Mais un récent rapport de la Cour des comptes, **révélé par Le Monde**, a déploré qu'il ait pris "l'initiative de s'attribuer, en supplément, des indemnités forfaitaires par séance ainsi que des vacations qui ont représenté un montant moyen de 1800 euros par mois", le sommant de rembourser 51 000 euros d'indemnités trop-perçues, **ce qu'il a fait** dans la foulée.

Les conseillers de la Cour des comptes ont par ailleurs estimé que le salaire de 9 600 euros net par mois de **Yann Padova**, le secrétaire général de la CNIL, "excède notablement celui auquel il peut prétendre", ce à quoi Padova a rétorqué que ses collègues du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), de la Halde ou du Médiateur gagnaient entre 9.400 et 11.500 euros par mois. Le salaire d'Eric Walter, le secrétaire général de la Hadopi, n'a pas encore été rendu public. Tout juste sait-on qu'il "**ne pourra excéder un montant annuel brut de 180 000 euros**" (soit 138 600 net, ou 11 550 €/mois).

Toujours en terme de salaires, la rémunération la plus importante s'élève à 36 000 euros annuel à la Hadopi, quand la rémunération des cinq personnels de direction les mieux payés est de 466 137 euros, soit en moyenne 93 227 euros annuel pour chacun en 2009 à la CNIL (**source .pdf**).

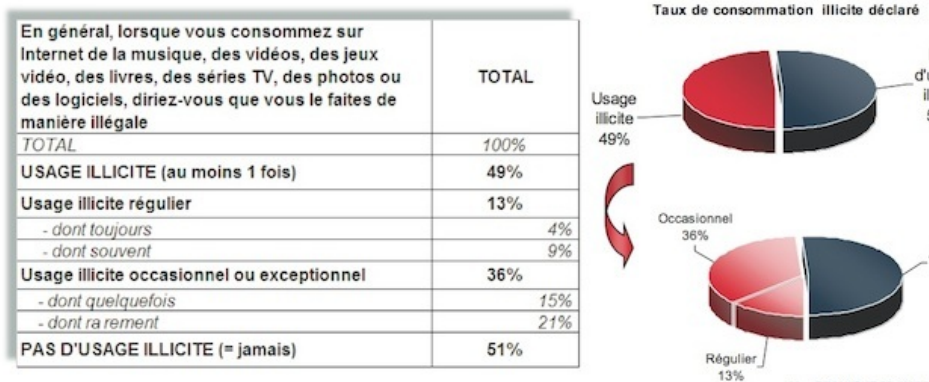
Quand la Hadopi souligne sa propre inefficacité

Le meilleur est pour la fin. L'**étude** qu'a effectué la Hadopi sur les usages des internautes françaises révèle en effet que "49% des internautes déclarent des usages illicites".

Or, on ne dénombrait que **18% d'internautes pirates** en 2008, et **30% en 2009**. Autrement dit, les internautes consomment plus de biens culturels "de manière illicite" depuis que la Hadopi existe... Un comble.

Taux de consommation illicite déclaré de biens culturels

Près de la moitié des répondants déclare consommer des biens culturels de façon illicite (49%), de 13% régulièrement et 36% occasionnellement ou exceptionnellement.



La Hadopi se donne pourtant grand mal : fin 2010, elle avait en effet envoyé pas moins de 70 000 emails d'avertissement, **rapporte Marc Rees sur PCInpact**. Les ayants-droits, de leur côté, lui envoient 70 000 saisines "par jour". La Hadopi s'est donc fixée un cap de 10 000 avertissements "chaque jour" à la fin du premier trimestre 2010, sachant qu'à la fin de l'année, elle "n'aura plus de limite", et pourra donc en envoyer 20, 30 ou 100 000...

Récemment, PCInpact **révélait** que la Sacem avait, à ce jour, transmis à la Hadopi 2,2 millions d'"incidents" identifiés par la société Trident Media Guard (TMG) chargée de traquer les utilisateurs des réseaux P2P. Ce à quoi il convient de rajouter les autres "incidents" repérés par TMG pour le compte des quatre autres ayants-droits. Chacun d'entre-eux ayant le droit d'envoyer 25 000 PV par jour à la Hadopi, ce sont donc pas moins de 125 000 avertissements qui, potentiellement, pourraient être envoyés quotidiennement...

A 32 ans, la CNIL peine encore à sévir

Tout aussi récemment, une étude **révélait** par ailleurs que 82 % des entreprises et administrations ne respectaient pas la loi informatique et libertés, 32 ans après son adoption.

Si la CNIL compte trois fois plus de salariés que la Hadopi, elle n'a, de son côté, effectué

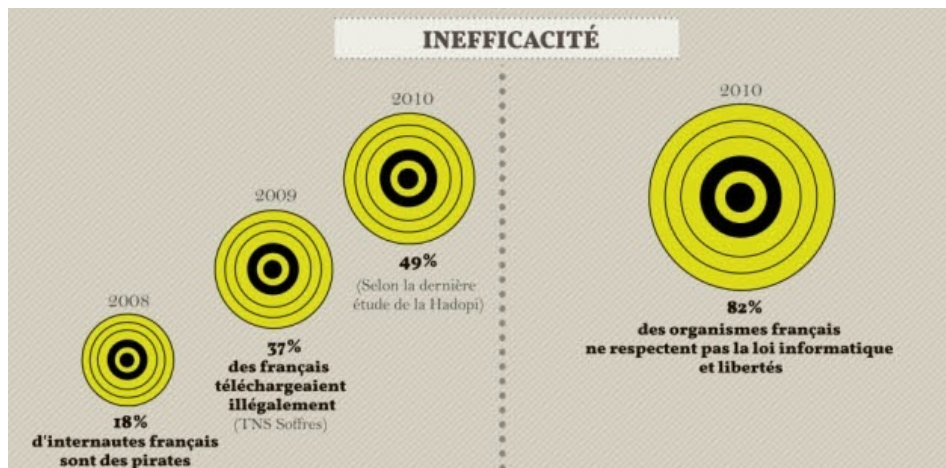
que **300 contrôles** l'an passé, contre **une trentaine seulement (.pdf)** en 2001.



De 2005 à 2010, la CNIL a adressé **25 avertissements (.pdf)**, ainsi que **61 sanctions** dont 41 adoptées avec publicité, soit sur **son propre site**, soit sur **Legifrance**. 34 de ces sanctions étaient pécuniaires, pour un montant moyen de 15 000 euros.

A la CNIL, le service des sanctions est composé de deux juristes, d'une assistante et de plusieurs stagiaires, le service des plaintes comprend 13 personnes, et le service des contrôles 12 personnes. La Hadopi, elle, **emploie**, en plus des trois membres de la Commission de protection des droits, 12 agents dédiés uniquement à la gestion des demandes d'identification et de l'envoi des courriers recommandés. En 2011, ils seront 24.

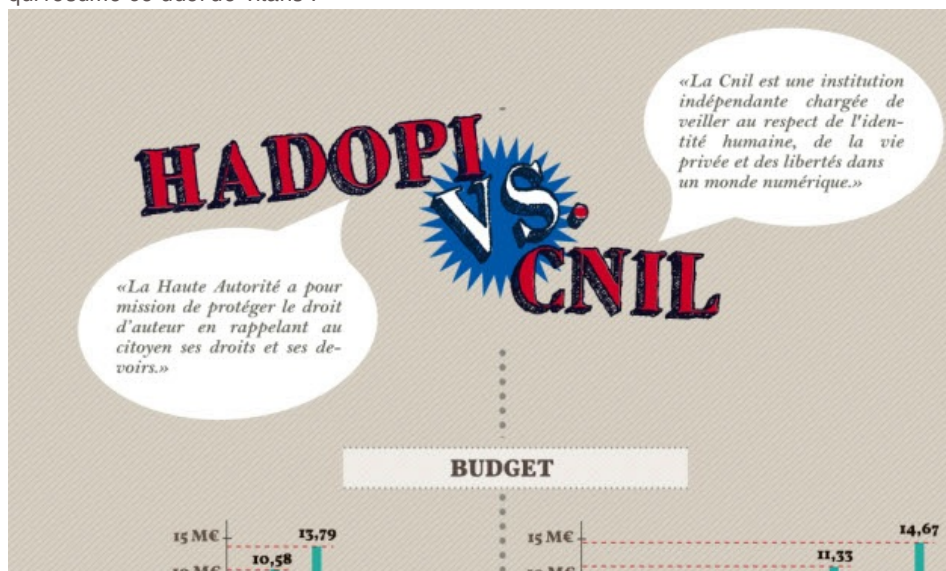
Nous avons donc d'un côté une autorité qui veut obliger les internautes à devenir leurs propres Big Brother, qui paie une entreprise privée pour les placer sous cybersurveillance, afin de constituer un fichier de délinquants présumés, qui renverse la charge de la preuve de sorte qu'il sera impossible de prouver son innocence en cas d'erreur... et qui, à peine lancée, explique benoîtement qu'il y a plus de pirates aujourd'hui qu'avant sa création.



De l'autre, nous avons une autre autorité, garante de nos droits informatique et libertés mais qui, 32 ans après sa création, peine toujours à faire respecter la loi, alors même que le gouvernement cherche **à la décapiter**, et à lui **couper les vivres**.

Et si, plutôt que de continuer à inciter les gens à consommer illégalement en gaspillant de l'argent dans la Hadopi, on transférait son budget à la CNIL, afin d'aider ceux qui nous mettent dans leurs fichiers à respecter notre vie privée ?

En attendant, vous pouvez aussi **télécharger le poster qui suit**, par Marion Boucharlat, et qui résume ce duel de Titans :



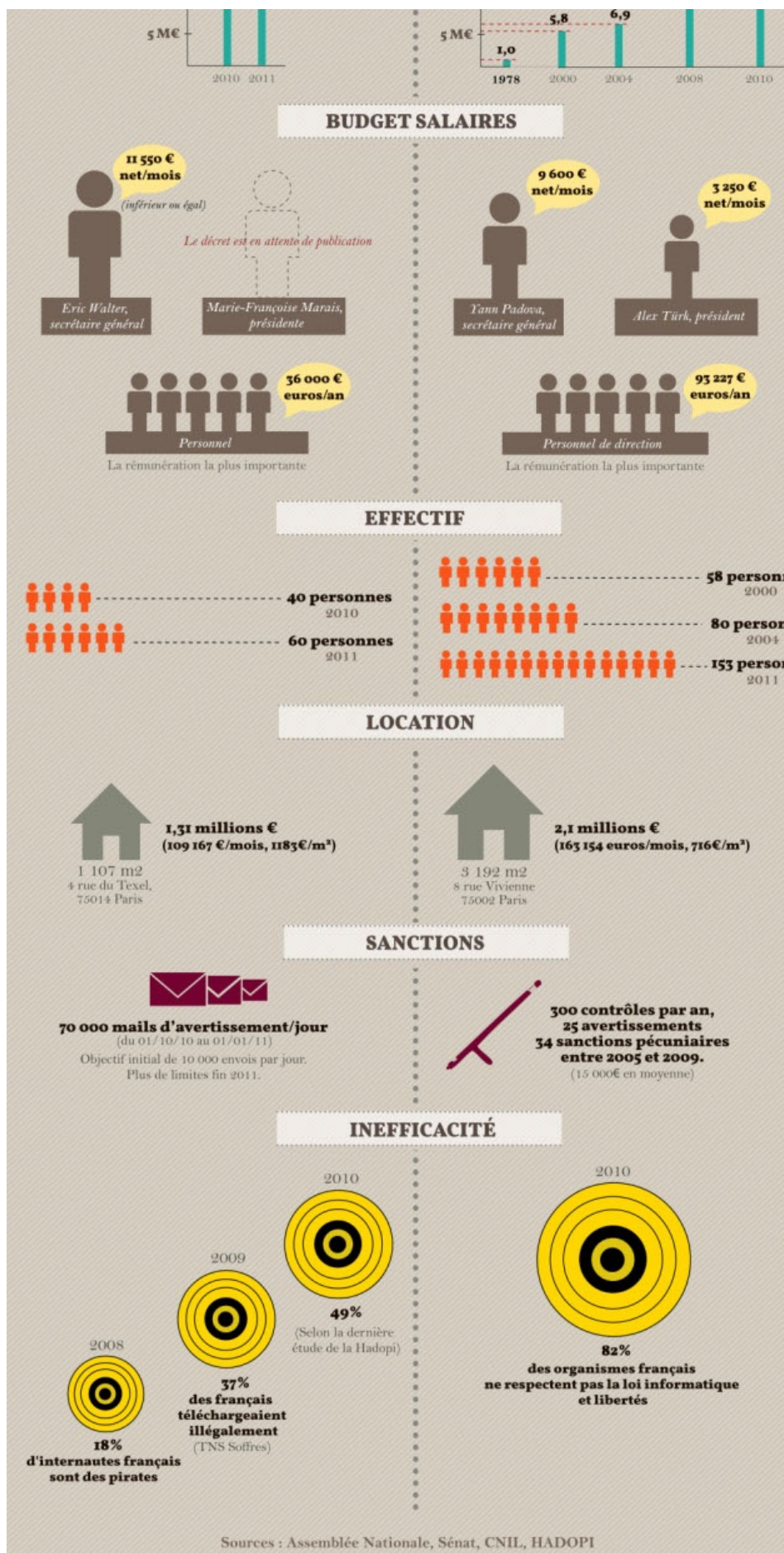


Illustration CC DuneChaser.

JEFF

le 3 février 2011 - 19:51 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Super ! Bravo !

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

U.H.M.

le 4 février 2011 - 11:20 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Encore une fois, belle synthèse. On constate que le pouvoir préfère claquer des fortunes dans la protection (inefficace et en fait injuste) des intérêts particuliers de quelques industries anachroniques... que dans la protection effective des droits de l'homo numericus.

Vous avez dit "clientélisme" ?

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

MICKA FRENCH

le 4 février 2011 - 13:28 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Des nouvelles de l'Ecossaise...

A l'instar d'autres "machins", le CNIL, n'est qu'un bureau d'enregistrement des volontés "divines".

Pas plus...

Micka FRENCH sur le Web...

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

GRANDPA1936

le 7 février 2011 - 11:27 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Ya encore 51% de personnes qui n'ont rien touché ? Va falloir relancer le concept des sites warez..

Allez au boulot

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

YOU

le 7 février 2011 - 14:14 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Bon article, beau poster, un dessin est toujours mieux qu'un long discours.

@ Grandpa1936 : tout à fait, c'est une honte de constater que dans un grand pays comme la France il y a encore 51% des sondé(e)s qui n'ont pas accès au nouveau paradigme du XXI siècle !

Je plus sois.

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

HERVÉ

le 10 février 2011 - 9:01 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



merci pour cet article très intéressant.

quelques remarques:

Le lien vers l'article de Marc Rees n'est pas correct.

Sur l'affiche, il est mentionné 70000 mails/jour alors que c'est en 3 mois.

J'ai de la peine à croire à un MAXIMUM de 36000 euros annuel dans un organisme comme Hadopi. La source le donne pour l'ARMT. Personne n'est à temps plein ?

Oups, merci, j'ai rectifié le lien

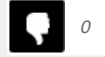
jmm

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JACK

le 24 février 2011 - 18:05 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



*"Présidente de la Commission nationale des inventions de salariés" ça ne s'invente pas ça !
En tout cas elle montre l'exemple, puisqu'ils ont été inventés autant se servir.
Tout de même ça doit lui faire de sacrées journées ! Moi j'ai qu'un boulot et déjà j'ai du mal...*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

JC

le 17 mai 2011 - 22:20 • SIGNALER UN ABUS - PERMALINK



Tres interessant mais 2 bemols:

1- la comparaison du nombre des sanctions n'est pas representatif, dans le cas de la CNIL il s'agit d'un travail d'analyse impliquant connaissances legislatives/ethiques/etc ... alors que chez HADOPI il s'agit d'un processus automatisable et largement premache par la SACEM

*2 – le budget prorata employe semble *tres* superieur a l'HADOPI en supposant que les 2 budgets soient entierement consommes et la principale depense , en consacrant 10ME cela donne un salaire moyen charge de 65k a la CNIL (un peu haut mais vraisemblable) contre 166k a l'HADOPI (assez improbable donc a verifier) ... car si tel est le cas je conseille aux employes de la CNIL [enfin aux rares qui n'ont pas d'ethique !] de candidater, ce n'est pas visible dans la figure, sinon en se basant sur les 36k de votre poster on peut se demander ou vont les quelques 6 millions d'euros restant (mis a part les timbres et AR!)*

VOUS AIMEZ



0

VOUS N'AIMEZ PAS



0

LUI RÉPONDRE

6 pings

Les tweets qui mentionnent La a mis 32 ans pour obtenir un budget de 13 M€. La #Hadopi, 1 an seulement. Petite étude comparée -- Topsy.com le 3 février 2011 - 18:22

[...] Ce billet était mentionné sur Twitter par jean marc manach, Pascal Chevrel, nicolas debock, Valentin, /rom / et des autres. /rom / a dit: RT @manhack: La @CNIL a mis 32 ans pour obtenir un budget de 13 M€. La #Hadopi, 1 an seulement. Petite étude comparée <http://j.mp/hrnosD> [...]

La NSA, la DGSE et la DCRI ne disent pas merci à l'Hadopi | Blog d'Harold Danfair ou comment l'IGS a détruit ma vie. le 6 avril 2012 - 18:28

[...] Il a ainsi fallu 32 ans pour que la CNIL obtienne un budget de 13 millions d'euros. La Hadopi, elle, l'a obtenue en moins d'un an (voir la petite étude comparée que j'en ai tiré : Hadopi vs CNIL : l'une chante, l'autre pas). [...]

Les commissaires politiques de la CNIL – Ma décennie Sarkozy S2E3 | BUG BROTHER le 3 mai 2012 - 13:46

[...] Février 2011. Signe de l'importance accordée par le gouvernement aux questions de surveillance et de vie privée, notamment sur le Net, je découvre que la CNIL a mis 32 ans pour obtenir un budget de 13 millions d'euros. La Hadopi, un an. La CNIL avait effectué 300 contrôles l'an passé. La Hadopi, qui compte pourtant trois fois moins de salariés que la CNIL, envoyait de son côté 10 000 avertissements, par jour... (voir Hadopi vs Cnil : l'une chante, l'autre pas). [...]

On ne peut pas mettre de barrières sur Internet | BUG BROTHER le 17 juin 2012 - 16:08

[...] ont peur d'internet. Ce qui est scandaleux, c'est que la HADOPI a réussi à avoir en un an le budget que la CNIL a mis 30 ans à avoir, alors que les problèmes auxquels sont confrontés la CNIL sont autrement plus importants que les [...]

Anonymous: On ne peut pas mettre de barrières sur Internet « le 17 juin 2012 - 17:17

[...] peur d'internet. Ce qui est scandaleux, c'est que la HADOPI a réussi à avoir en un an le budget que la CNIL a mis 30 ans à avoir, alors que les problèmes auxquels sont confrontés la CNIL sont autrement plus importants que les [...]

Hadopi s'enfonce dans le ridicule | BUG BROTHER le 13 septembre 2012 - 18:08

[...] février 2011, je m'étonnais de voir que la Hadopi avait obtenu, en un an, le budget que la CNIL avait mis 32 ans à obtenir. Depuis, le vent à tourné, et les voix de ceux qui estiment qu'il serait bon d'arrêter les [...]